

Description du métier propre au réseau IFAPME-SFPME

Le « gestionnaire de chantiers patrimoine » est la personne qui, sur base de ses compétences professionnelles métier, développe des compétences d'analyse et de gestion relatives à la mise en œuvre de techniques pour des travaux de restauration et de rénovation. Il a acquis les qualités d'observation requises et les connaissances techniques ainsi que des procédures en Wallonie, qui lui permettent d'analyser les bâtiments anciens et leurs pathologies et de gérer un chantier patrimonial.

Il connaît les spécificités de l'architecture et du bâti ancien de nos régions, les principes constructifs et matériaux utilisés afin de mieux comprendre les techniques de restauration prescrites lors d'un chantier de restauration. Il diagnostique et comprend les pathologies et dysfonctionnements d'un bâtiment ancien et peut appliquer les principes de conservation et de restauration en respectant les données des études préalables.

Il assure le suivi de chantiers de restauration ou de rénovation pour une entreprise en collaboration avec les différents corps de métier intervenant sur le chantier. Il coordonne des projets, des équipes et assure une marche à suivre planifiée dans une approche globale de la rénovation ou de la restauration. Il veille à respecter les fondamentaux de la préservation du patrimoine.

Outre les cahiers de charges établis, les plans, les relevés... les spécificités des bâtiments anciens et/ ou classés de nos régions et particulièrement en Wallonie ainsi que la philosophie des chartres internationales et les notes techniques constituent pour lui des guides de travail. Il connaît les différents métiers et corps d'état intervenant sur chantier, ce qui lui permet avec ses connaissances techniques, de définir, de coordonner et de planifier une marche à suivre.

Au départ de situations concrètes, de réalités de chantier, il participe à la prise de décisions pour une meilleure gestion de chantiers patrimoniaux.

Sur base des compétences acquises en formation, le souhait est d'améliorer la qualité d'exécution des chantiers de restauration en permettant aux gestionnaires de chantiers d'acquérir les connaissances techniques du contexte patrimonial et de son bâti ancien.

Formation COEN

La formation de « Gestionnaire de chantiers patrimoine » est une formation de coordination et d'encadrement qui permet d'acquérir les compétences techniques spécifiques à la fonction, mais qui ne comprend pas de cours de gestion. Les formations COEN forment à la coordination et à l'encadrement c'est-à-dire :

- planification des tâches des personnes travaillant sous son autorité,
- motivation,
- coaching,
- gestion de la communication,
- coordination de projets

Inscription

250 euros

Date limite d'inscription :
6 semaines après le début des cours
(+/- fin octobre) et dans la limite des places disponibles (maximum 12 participants).

Conditions de réussite

- **2/3 des présences pour pouvoir être délibéré**
 - 50% de réussite à chaque module (voir verso)
 - 50% de moyenne au total
 - 60% de réussite à l'Examen C (de fin de formation)
 - Être en ordre de stage pratique
- (Voir verso pour les détails des cours)

Formation en 1 an

Les cours sont donnés les samedis en journée (sur le site de la Paix-Dieu) et 1 soirée par semaine (au Centre IFAPME Huy-Waremme)

Conditions d'admission

- Etre porteur du diplôme de bachelier en construction ; **ou**
 - Être porteur du diplôme de chef d'entreprise (IFAPME) secteur construction ; **ou**
 - Etre chef de chantier ou chef d'équipe (sur motivation)
- Un test de positionnement devra être présenté avant toute inscription

Programme

- Module COEN : Coordination encadrement (équipe) – 24h
- Module 1 : Gestion de chantiers patrimoniaux – 35h
- Module 2 : La couverture – 28h
- Module 3 : Le bois : charpente et structure – 21h
- Module 4 : Les pierres – 28h
- Module 5 : La chaux et ses applications – 42h
- Module 6 : les décors intérieurs – 28h
- Module 7 : Les métaux dans le bâti – 14h
- Module 8 : Stage d'observation (rapport et présentation d'un travail écrit) – 40h
- Module 9 : Suivi de l'examen C – 12h

Stage obligatoire OUI

40 h de stage d'observation obligatoire

Le stage d'observation se fera chez un entrepreneur en restauration et rénovation du bâtiment ancien pour lequel un avis conforme aura été donné par l'IPW.

Le stage doit permettre à l'auditeur de visualiser in situ les différentes compétences techniques et d'analyses développées en formation ainsi que les différentes interactions entre les intervenants.

Ce stage d'observation fera l'objet d'un rapport d'analyse présentant ces aspects. Un accent particulier sera apporté à l'encadrement et à la coordination du personnel d'équipe.

Sont considérées comme heures de stages :

- Convention de stage : voir avec le Référent IFAPME :
Yves DETHIER : 085/24.14.68 ou yves.dethier@ifapme.be
- Stage bénévole, voir au secrétariat avec Cécile Renard (cecile.renard@centrefapme.be)
- Contrat de travail ou assimilé, voir norme IFAPME, voir au secrétariat avec Cécile Renard.

En fin de cycle, en plus des examens de fin de modules, vous devrez réussir une épreuve terminale (examen C).

Examen C (de fin de formation)

Projet technique : travail écrit et présentation orale

Diplôme

La réussite de la formation permettra à l'auditeur d'obtenir un diplôme de « **Gestionnaire de chantiers patrimoniaux** : coordination et encadrement ».

Remarques – Formation Continue

A la demande, certains modules pourraient être proposés en formation continue. Le paiement de ces modules pourrait se faire via le chèque formation. Pour plus d'information contacter Vinciane Laroche 04/229 84 22 – vinciane.laroche@centrefapme.be